

DÉCISION
N°D-2025-098

**AVENANT N°1 RELATIF AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT D'UN
PARC PAYSAGER SUR LA PARCELLE BI55 POUR LA VILLE DE CARRIERES-SUR-SEINE**

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son L2194-1,

Vu la délibération n° 2024/011 du 5 février 2024 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant la nécessité d'assurer la végétalisation de la parcelle BI55 dans la ville de Carrières-sur-Seine,

DÉCIDE

Article 1 : De signer le marché 2025-06 avec la société PINSON PAYSAGE domiciliée au 13 avenue des Cures - 95580 ANDILLY - France.

Article 2 : Le marché est passé pour une durée de 31 mois compris la période de travaux et d'entretien des plantations à compter de sa date de notification jusqu'à décembre 2027 inclus.

Article 3 : Le nouveau montant du marché est de 311 190,64 € HT.

Article 4 : D'imputer sur le budget communal concerné, les dépenses de l'intégralité du marché.

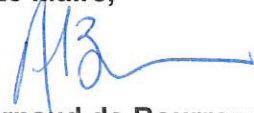
Article 5 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 05/06/2025



Le Maire,


Arnaud de Bourrousse